



Aménagement de la rue
du Chêne Parapluie

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES
PLAN DE LA VOIRIE ET DES ESPACES VERTS
PARTIE SUD-EST



Bureau d'études V.R.D.
1, rue de la Briaudière
37510 BALLAN-MIRÉ
Tél : 02.47.53.95.15
Fax : 08.11.38.50.18
cmds-cahierderoute@orange.fr



Paysagiste
5, place Jeanne d'Arc
37800 SAINTE-CATHERINE-
DE-FIERBOIS
Tél : 02.47.65.50.61
Fax : 02.47.65.55.39
agence.aurea@wanadoo.fr

Date	Indice	Modification	Dessiné	Véifié
22/02/17	B	Modifications suite à remarques particulières en réunion de chantier (second accès au n° 34)	C. MDS	C. MDS
14/03/17	C	Modifications suite à remarques particulières en réunion de chantier (aires de stationnement notamment le long des n° 22 et 28, zones de croisement...)	C. MDS	C. MDS
28/03/17	D	Modifications suite à remarques particulières en réunions de chantier et d'implantation (abords de chaussée principalement en partie centrale)	C. MDS	C. MDS

Fond de plan établi par :	GÉOPLUS	Echelle :	1/250	Dessiné par :	C. MDS
Date :	28/09/16	Plan n° :	4.3	Véifié par :	C. MDS

LÉGENDE

REVÊTEMENTS DE VOIRIE

- Chaussée revêtue en enrobé noir (section courante)
- Chaussée revêtue en enrobé noir avec traitement différencié en résine d'agréats beige (bandes, abords de carrefour et d'arrêt-bus)
- Accès particulier V.L. ou P.L. revêtu en enrobé noir
- Aire de stationnement V.L. revêtue en enrobé noir
- Trottoir ou chasse-route traité en sable compacté clair
- Accotement traité en empierrement clair (entrées d'opération)

BORDURES ET CANIVEAUX

- Bordure type T1 non surbaissée à 0,10 m de vue et caniveau type CS1
- Bordure type T1 surbaissée à 0,02 m ou 0,04 m de vue et caniveau type CS1
- Bordure type T1 non surbaissée à 0,10 m de vue
- Bordure type T1 surbaissée à 0,02 m ou 0,04 m de vue

ALTIMÉTRIE PROJETÉE

- Cote de voirie principale en axe de chaussée (points hauts, points bas, limites de courbes et d'alignements droits, intersection)
- Cote de voirie secondaire (bord de chaussée, bord ou fond de trottoir ou chasse-route)
- Pente longitudinale et longueur suivant un tronçon régulier (courbe ou alignement droit)

SIGNALISATION HORIZONTALE

- Traversée piétonne (largeur 3,00 m)
- Ligne de "cédez le passage" et son retour
- Amorces (longueur 0,50 m) pour délimitation de place de stationnement
- Dispositif ralentisseur type "coussin berlinois"

MOBILIER URBAIN

- Barrière en bois (hauteur 1,00 m)
- Potelets en bois (hauteur 0,90 m)
- Abri-bus en bois

OUVRAGES PARTICULIERS POUR ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES

- Grille-avaloir rectangulaire de dimensions (300 x 750) et caniveau à grille (largeur 0,15 m)
- Regard de visite circulaire de section Ø 800 et Ø 1000
- Regard de visite parallélogramme de dimensions (400 x 400) et (500 x 500)

TRAITEMENTS PAYSAGERS

- Massif planté (grimpantes, vivaces et couvre-sols)
- Accotement ou banquette engazonnée(e)
- Arbre tige

